



Affaire suivie par : Audrey JANVIER
Téléphone : 02 41 05 51 36
Email : audrey.janvier@angersloiremetropole.fr

MONSIEUR JEAN-CLAUDE MORINIERE
COMMISSAIRE ENQUETEUR
4 RUE DES LILAS
49600 ANDREZE

Objet : Réponse à votre demande de prolongation
du délai de remise du rapport et des conclusions
de la commission d'enquête

Angers, le - 9 AVR. 2018

Monsieur,

Par courrier en date du 31 mars 2018, vous m'avez demandé un délai supplémentaire pour remettre le rapport et les conclusions dont vous avez en charge la rédaction dans le cadre de l'enquête publique qui s'est clôturée depuis le mercredi 28 mars dernier.

Cette demande est formulée conformément à l'article L. 123-15 du code de l'environnement qui dispose : « *Le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête rend son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête. Si ce délai ne peut être respecté, un délai supplémentaire peut être accordé à la demande du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête par l'autorité compétente pour organiser l'enquête, après avis du responsable du projet.* »

Afin de vous permettre de tenir compte dans votre rapport et vos conclusions de la réunion publique qui se déroulera le 17 avril prochain au sujet du point 1.1 de la modification (élévation du plafond de hauteur pour permettre la réalisation de la Tour Haute en Bois à Angers), je vous accorde le délai supplémentaire demandé. Vous pourrez ainsi remettre votre rapport et vos conclusions jusqu'au vendredi 4 mai 2018 inclus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président,
et par délégation, le Vice-Président, chargé
de l'Habitat, du Logement et de
l'Aménagement du territoire


Daniel DIMICOLI